



## Régie portneuvoise de protection incendie

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 28 octobre 2022

Province de Québec  
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

### *Membres*

M. Michel Blackburn, président  
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier  
M. Marc Rivard, administrateur  
M. François Trottier, administrateur

### *Invités*

Mme Valerie Veillette, adjointe de la Régie portneuvoise de protection incendie

### *Absent*

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

M. Marc Rivard propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Michel Blackburn préside l'assemblée et propose que M. Francis Perron agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

22-10-061

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mario Alain que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout au varia des points Cellulaire Valerie, Contrat Valerie et Canaux de communications des municipalités.

22-10-062

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. François Trottier que le procès-verbal soit adopté avec la correction d'une coquille dans la date de la prochaine rencontre prévue.

### INFORMATIONS

#### A) FINANCES ET ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Mme Valérie Veillette fait un bref bilan des finances et un suivi des états financiers au 30 septembre 2022.

#### B) TABLEAU DES INTERVENTIONS 1 AU 30 SEPTEMBRE 2022

M. Francis Perron présente le suivi des interventions du mois de septembre.

### C) SUIVI ACTIVITÉS AVEC LES VILLES

M. Francis Perron parle des prochaines activités prévues avec les villes. La RéPPI a acheté des bonbons pour l'activité d'Halloween, mais le comité social des pompiers de la caserne 8 sont allés tout de même chercher des commanditaires pour l'activité malgré l'avertissement de l'an dernier.

Il mentionne qu'il sera important dans l'avenir que la direction de la RéPPI soit informée lors de la préparation d'une activité qui implique les pompiers. Un suivi est prévu également avec le syndicat pour encadrer les différentes activités bénévoles des pompiers via le comité social.

M. François Trottier demande la possibilité de varier les différentes associations des campagnes de collecte de fonds, car il semble que les activités sont toujours pour la dystrophie musculaire. M. Francis Perron explique que la fondation de dystrophie musculaire est directement reliée avec la fondation des grands brûlés et que c'est une cause importante pour les pompiers à la grandeur de la province de Québec.

### SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne

M. Francis Perron a rencontré la directrice générale ainsi que le responsable des travaux publics. D'autres rencontres sont prévues pour établir les bonnes stratégies d'intervention et d'entraide dans le secteur. Nous devons prévoir une visite avec les pompiers également pour nous familiariser avec le territoire. Nous sommes toujours à évaluer avec quelle municipalité les protocoles d'entraide seront établis.

### EMBAUCHE

#### A) CHEF AUX OPÉRATIONS

M. Francis Perron mentionne que le besoin sera présent sous peu avec la gestion de Sainte-Christine-d'Auvergne et le travail en caserne. Nous n'avons pas comblé le départ du Chef de division en mai dernier, car nous avons distribué les différentes tâches du chef. Il faut également préparer le prochain départ du Chef de division actuel à la retraite. Nous prévoyons donc prochainement effectuer un affichage de poste interne et externe pour un chef aux opérations.

#### B) POMPIERS

Le processus d'embauche des pompiers est terminé. Nous avons sélectionné trois candidats non formés ainsi que deux candidats déjà formés. Nous prévoyons attribuer deux pompiers à la caserne 8 et trois pompiers à la caserne 4. Une première rencontre des candidats est prévue au mois de novembre. Une résolution sera préparée lorsque nous serons plus certains de la date de début des candidats.

Le nombre total des pompiers dans les deux casernes sera donc de 37.

### CONVENTION COLLECTIVE

Une entente de principe a été convenue avec le syndicat. Les prochaines étapes sont la vérification par le syndicat des pompiers du Québec ainsi que le vote des membres.

## RÉSOLUTIONS

### A) FORMATION 2023-2024

22-10-060

#### BESOIN EN FORMATION POUR L'ANNÉE 2023-2024

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I et de 2 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf, en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Alain et résolu par le conseil d'administration de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

## AVIS DE MOTION

22-006

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Régie portneuvoise de protection incendie, tenue le 25 octobre 2022 à l'hôtel de ville de Cap-Santé.

Étaient présents : M. Michel Blackburn, président, M. Mario Alain, vice-président, M. François Trottier, administrateur, M. Marc Rivard, administrateur.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Marc Rivard, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #22-006 « Contrôle budgétaire » abrogeant le règlement #21-002.

#### TRANSFERT GL AU COMPTE

Une présentation des comptes GL a été faite au conseil d'administration pour démontrer comment les montants prévus ont été calculés par regroupement afin de pallier les dépassements des dépenses dans certains secteurs. Certains montants provenant de dépenses de salaires qui ne seront pas utiles pour le restant de l'année, dont le taux de présence faible aux pratiques et le départ du chef de division, au mois de mai qui ont pu être utilisés pour répondre aux besoins des entretiens de véhicule qui ont été plus élevés et aux activités de prévention.

Une demande est faite par le conseil d'administration de présenter les dépenses d'entretien des véhicules par véhicule.

#### CFIP

##### A) SUIVI DES ACTIVITÉS

La cohorte qui effectuait la formation de Pompier 1 de façon accélérée terminera leur formation au cours du mois de novembre. L'évaluation pratique de leur dernière section est prévue le 13 novembre.

La formation d'officier non urbain terminera en décembre.

Mme Valerie Veillette et M. Francis Perron ont rencontré Mme Caroline D'Anjou au sujet des besoins futurs de formation dans la MRC de Portneuf et pour clarifier les responsabilités de la MRC et du CFIP pour les demandes de subvention du MSP. Elle nous mentionne qu'ils sont à renouveler les couteaux des ensembles de pinces de désincarcérations des municipalités qui font partie de leurs programmes. Dans le passé, les couteaux qui étaient récupérés étaient remis au CFIP et elle nous demande si nous aurions besoin à nouveau de cette partie d'équipement. Nous acceptons puisque nous avons présentement une problématique avec nos couteaux.

#### SUIVI TRAVAUX CASERNE 8

##### A) PORTE DE GARAGE SEUIL

Le seuil des portes de garage sera modifié sous peu pour éviter que la neige entre dans la caserne.

##### B) SECTION CFIP

M. Mario Alain demande quel sera le meilleur moment pour débiter les travaux pour la section du CFIP. Mme Valerie Veillette mentionne qu'il n'y a pas de formation de prévue du 14 novembre au 2 décembre.

C) PORTE DU CÔTÉ GARAGE CFIP

La porte qui a été installée présentement ne nous permet pas de sortir l'équipement nécessaire pour les formations. L'accès sera modifié par de grandes portes avec penture et cadenas sous peu.

VARIA

A) CELLULAIRE VALERIE

M. Francis Perron explique la question de l'allocation pour l'utilisation du téléphone cellulaire personnel de Valerie. Valerie ne désire pas avoir un téléphone fourni puisqu'elle a déjà son téléphone personnel et son numéro a déjà été communiqué à des fournisseurs et des brigades voisines. Il est convenu de garder la clause d'allocation dans le contrat à finaliser de Mme Valerie Veillette.

B) CONTRAT VALERIE

Il restait quelques points à valider avec le conseil d'administration. Il est convenu de procéder à la signature selon les dernières modifications à faire. M. Francis Perron procédera à la signature du contrat au cours des prochaines semaines.

C) CANAUX DE COMMUNICATIONS DES MUNICIPALITÉS

Mme Nancy Sirois mentionne qu'elle a vécu une situation avec un membre de la RÉPPI au sujet de communications qui n'aurait pas été fait de leur part. Elle demande la possibilité de s'entendre sur la façon de communiquer les différents changements et développements qui auront lieu dans les municipalités et qui peuvent affecter le travail ou demander une vérification de prévention à la RÉPPI. Il est convenu que la meilleure façon de rester informer de façon officielle est la lecture des Procès-Verbaux. Pour le reste M. Francis Perron dit que la collaboration avec le directeur adjoint à Cap-Santé va bien et que la communication lui convient. Il fera le suivi avec l'employé de la RÉPPI en question à ce sujet.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 25 novembre 2022.

22-10-063

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par M. Mario Alain que la séance soit levée à 12h00.

---

Michel Blackburn, président

---

Mario Alain, Secrétaire-trésorier

## ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil d'administration  
de la Régie portneuvoise de protection incendie  
à l'hôtel de ville de Cap-Santé  
Vendredi le 28 octobre 2022

---

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2022
4. Informations
  - a) Finances et État financiers au 30 septembre 2022
  - b) Tableau des interventions 1 au 30 septembre 2022
  - c) Suivi activités avec les villes (halloween)
5. Sainte-Christine-d' Auvergne
6. Embauche
  - a) Chef aux opérations
  - b) Pompiers
7. Convention collective
8. Résolutions
  - a) Formation 2023-2024
9. Avis de motion modification du règlement contrôle budgétaire
10. Transfert GL au compte
11. CFIP
  - a) Suivi des activités
12. Suivi travaux caserne 8
  - a) Porte garage seuil
  - b) Section CFIP
  - c) Porte côté garage CFIP
13. Varia
  - a) Cellulaire Valerie
  - b) Contrat Valerie
  - c) Canaux des communications des municipalités
14. Prochaine rencontre 30 septembre 2022
15. Levée de l'assemblée